

Projet présenté par le Conseil d'Etat

Date de dépôt : 27 janvier 2010

Projet de loi

ouvrant un crédit d'investissement de 1 235 640 F pour la réforme du pouvoir judiciaire « Justice 2010 – volet logistique »

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève décrète ce qui suit :

Art. 1 Crédit d'investissement

Un crédit d'investissement de 1 235 640 F (y compris TVA et renchérissement) est ouvert au Pouvoir judiciaire pour les investissements nécessaires au projet « Justice 2010 – volet logistique ».

Art. 2 Budget d'investissement

¹ Ce crédit sera inscrit au budget d'investissement du pouvoir judiciaire dès 2010, sous la rubrique 14010101-50610000.

² L'exécution budgétaire de ce crédit sera suivie au travers d'un numéro de projet correspondant au numéro de la présente loi.

Art. 3 Subventions d'investissement attendues et accordées

¹ Aucune subvention d'investissement n'est attendue dans le cadre de ce crédit d'investissement.

² Aucune subvention d'investissement n'est accordée dans le cadre de ce crédit d'investissement.

Art. 4 Financement et charges financières

Le financement de ce crédit est assuré, au besoin, par le recours à l'emprunt dans le cadre du volume d'investissement « nets-nets » fixé par le Conseil d'Etat, dont les charges financières en intérêts et en amortissements sont à couvrir par l'impôt.

Art. 5 Amortissements

L'amortissement de l'investissement est calculé sur le coût d'acquisition (ou initial), selon la méthode linéaire, sur une durée correspondant à l'utilisation effective des éléments actifs concernés; l'amortissement est porté chaque année au compte de fonctionnement.

Art. 6 Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève, du 7 octobre 1993.

Certifié conforme

La chancelière d'Etat : Anja Wyden Guelpa

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

Le présent crédit d'ouvrage, établi conformément aux dispositions du règlement sur les investissements (RInvest; D 1 05.06), traite des investissements liés au Pouvoir judiciaire.

Le projet de loi s'inscrit dans le cadre de la réforme en cours de l'organisation judiciaire genevoise (Justice 2010), devant entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2011, en même temps que les codes fédéraux de procédures civile et pénale. Le crédit d'ouvrage permettra de financer l'aménagement des locaux devant être mis à disposition de la nouvelle autorité de poursuite pénale.

Le projet de loi porte uniquement sur le volet logistique du projet « Justice 2010 ». En effet, les crédits nécessaires au volet informatique de cette réforme ont déjà été accordés via l'adoption de la loi 10436; le volet construction sera quant à lui pris en charge par le département des constructions et des technologies de l'information (DCTI) dans le cadre du crédit de programme des bâtiments.

La réforme de l'organisation judiciaire genevoise actuellement en cours entraînera l'élection de magistrats et l'engagement de collaborateurs supplémentaires. L'ensemble des juridictions et services ne pourront être logés dans les locaux actuellement mis à disposition du pouvoir judiciaire.

La nouvelle autorité de poursuite pénale sera amenée à emménager dans de nouveaux locaux, soit dans le bâtiment dit de St.-Georges, sis au début de la route de Chancy, récemment loué par l'État de Genève. Il ressort d'une récente étude de faisabilité commandée par M. Mark Muller, Conseiller d'État en charge du DCTI, que la surface disponible permet de satisfaire les besoins de la future autorité de poursuite pénale, de même que ceux du Détachement de convoyage et de sécurité (DCS), dépendant du département de la sécurité, de la police et de l'environnement (DSPE). Les aménagements et interventions sur les locaux pourraient être réalisés dans des délais raisonnables, notamment au motif que le bâtiment, moderne et anciennement occupé par une société bancaire, est d'ores et déjà sécurisé, tout au moins partiellement. Le déménagement de l'actuelle Instruction et du Ministère public pourrait ainsi être envisagé à la fin 2010.

Le crédit d'ouvrage doit permettre l'acquisition du mobilier nécessaire à la future autorité de poursuite pénale, qui sera composée de 35 procureurs, une centaine de collaborateurs administratifs et scientifiques et 1 procureur général. Il s'agit d'équiper les nouveaux locaux du ministère public d'un mobilier adapté à la mission des procureurs, étant précisé que ceux-ci tiennent les audiences d'instruction dans leurs cabinets.

Le mobilier des 17 juges d'instruction et de leurs collaborateurs restera en Vieille-Ville, où il sera mis à disposition du personnel et des 17 magistrats du nouveau Tribunal pénal de première instance. Ces derniers ont en effet les mêmes besoins que les actuels juges d'instruction, dans la mesure où ils doivent pouvoir tenir des audiences dans leurs bureaux.

Le mobilier de l'actuel ministère public, par ailleurs complètement amorti depuis plusieurs années, reste en Vieille-Ville. Il sera en partie utilisé par les procureurs pour permettre à ces derniers de travailler lorsqu'ils se rendent au Palais de justice pour assister aux audiences de jugement. Il sera pour le reste mis à disposition des nouveaux magistrats et collaborateurs des autres juridictions voyant leur effectif augmenter.

Estimation de la répartition du crédit d'ouvrage

Type d'acquisitions	Prix unitaire	Quantité	Total
Mobilier des cabinets d'audience des procureurs	11 500	36	414 000 F
Mobilier de bureau des greffiers	3 500	100	350 000 F
Salle de conférence	5 500	2	11 000 F
Salle d'audience audio-vidéo - colloque - plénum	22 500	2	45 '000 F
Salle de consultation	7 950	2	15 900 F
Équipements vidéo mobile	15 000	4	60 000 F
Salle LAVI (confrontations)	50 000	2	100 000 F
Salle d'attente - justiciables & avocats	5 000	6	30 000 F

Salle de consultation des dossiers	9 500	3	28 500 F
Bibliothèque	9 000	1	9 000 F
Cafétéria - espace repos	15 000	1	15 000 F
Aménagement espace archives	145 000	--	145 000 F
Sous-Total			1 223 400 F
Marge 1%			12 240 F
Total			1 235 640 F

Répartition des dépenses par centre de responsabilité et nature de compte

CR	Nature	Dépense
Immobilisations « génériques »		
14.01.01.01	506	1 014 740 F
Immobilisations « spécifiques-métiers »		
14.01.01.01	506	220 900 F
Total		1 235 640 F

Au bénéfice de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les députés, de réserver un bon accueil au présent projet de loi.

Annexes :

- 1) *Préavis technique financier*
- 2) *Planification des charges et revenus de fonctionnement découlant de la dépense nouvelle*
- 3) *Planification des charges financières en fonction des décaissements prévus*



RÉPUBLIQUE ET
CANTON DE GENÈVE

PREAVIS TECHNIQUE FINANCIER

Ce préavis technique ne préjuge en rien des décisions qui seront prises en matière de politique budgétaire.

1. Attestation de contrôle par le département présentant le projet de loi

Projet de loi présenté par le Pouvoir judiciaire.

• Objet :

Projet de loi ouvrant un crédit d'investissement de 1'235'640F pour la réforme du Pouvoir judiciaire « Justice 2010 - volet logistique »

• Rubrique concernée :

14.01.01.01 50610000

• Planification des charges et revenus de fonctionnement induits par le projet :

Les tableaux financiers annexés au projet de loi intègrent la totalité des impacts financiers découlant du projet.

(en millions de francs)	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Résultat récurrent
Charges en personnel [30]	-	-	-	-	-	-	-	-
Dépenses générales [31]	-	-	-	-	-	-	-	-
Charges financières [32+33]	0.09	0.15	0.15	0.15	0.15	0.13	0.10	0.10
Charges particulières [30 à 36]	-	-	-	-	-	-	-	-
Octroi de subvention ou prestations [36]	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des charges de fonctionnement	0.09	0.15	0.15	0.15	0.15	0.13	0.10	0.10
Revenus liés à l'activité [40+41+43+45+46]	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres revenus [42]	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des revenus de fonctionnement	-							
Résultat net de fonctionnement	0.09	0.15	0.15	0.15	0.15	0.13	0.10	0.10

• Inscription budgétaire et financement

- Ce crédit d'investissement sera inscrit au budget d'investissement dès 2010.

- Il entrera dans le cadre du volume d'investissements "nets-nets" admis par le Conseil d'Etat pour 2010, sous réserve de la réduction technique globale à opérer. Dans ce cadre, ce préavis ne garantit pas que les tranches annuelles du crédit d'investissement pourront être automatiquement versées.

• Annexes au projet de loi :

tableaux financiers

Le Pouvoir judiciaire atteste que le présent projet de loi est conforme à la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (LGAF), à la loi sur les indemnités et les aides financières (LIAF), au manuel de comptabilité publique édité par la conférence des directeurs cantonaux des finances et aux procédures internes adoptées par le Conseil d'Etat.

Genève, le : 4. 09. 2009.

Signature du Secrétaire général
et du Responsable financier :



Thierry MAZANAY

2. Approbation / Avis du DCTI

Genève, le : 4. 9. 09

Visa du département des constructions et technologies de l'information : Sophie Heurtault Malherbe

3. Approbation / Avis du département des finances

Genève, le : 4. 9. 2009

Visa du département des finances : Marc Giorja

Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Gambie (D 1 05) - Dépense nouvelle d'investissement

PLANIFICATION DES CHARGES FINANCIÈRES (AMORTISSEMENTS ET INTÉRÊTS) EN FONCTION DES DÉCAISSEMENTS PRÉVUS

Projet de loi ouvrant un crédit d'investissement de 1'235'640F pour la réforme du Pouvoir judiciaire « Justice 2010 - volet logistique »

Projet présenté par le Pouvoir judiciaire

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	TOTAL
Investissement brut	1'235'640	0	0	0	0	0	0	1'235'640
- Recette d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0
Investissement net	1'235'640	0	0	0	0	0	0	1'235'640
Mobilier de bureau (équipé place de travail)	1'014'740	0	0	0	0	0	0	1'014'740
Recettes	0	0	0	0	0	0	0	0
Equipements actifs de communication	220'900	0	0	0	0	0	0	220'900
Recettes	0	0	0	0	0	0	0	0
Aucun	0	0	0	0	0	0	0	0
Recettes	0	0	0	0	0	0	0	0
Aucun	0	0	0	0	0	0	0	0
Recettes	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL des charges financières	92'984	148'899	148'899	148'899	148'899	126'809	104'719	1047'19
Intérêts	37'069	37'069	37'069	37'069	37'069	37'069	37'069	370'689
Amortissements	55'915	111'829	111'829	111'829	111'829	89'739	67'649	676'499
	3.000%							
charges financières récurrentes								1047'19

Signature du responsable financier :

Thierry MAZANBY
4.09.2009

Date :



PLANIFICATION DES CHARGES ET REVENUS DE FONCTIONNEMENT DÉCOULANT DE LA DÉPENSE NOUVELLE

Projet de loi ouvrant un crédit d'investissement de 1'235'640F pour la réforme du Pouvoir judiciaire « Justice 2010 - volet logistique »

Projet présenté par le Pouvoir judiciaire

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Résultat récurrent
TOTAL des charges de fonctionnement induites	92'984	148'899	148'899	148'899	148'899	126'809	104'719	104'719
Charges en personnel [30] (augmentation des charges de personnel, formation, etc.)	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépenses générales [31] Charges en matériel et véhicule (mobilier, fournitures, matériel classique et/ou spécifique, véhicule, entretien, etc.)	0	0	0	0	0	0	0	0
Charges de bâtiment (studios (éau, énérgie, combustibles), conciergerie, entretien, location, assurances, etc.)	0	0	0	0	0	0	0	0
Charges financières [32-33] Intérêts (report tableau) Amortissements (report tableau)	92'984 37'069 55'915	148'899 37'069 111'829	148'899 37'069 111'829	148'899 37'069 111'829	148'899 37'069 111'829	126'809 37'069 89'739	104'719 37'069 67'649	104'719 37'069 67'649
Charges particulières [30 à 36] Dédommagement collectivité publique (352) Provision [338] (préciser la nature)	0	0	0	0	0	0	0	0
Octroi de subvention ou de prestations [36] (subvention accordée à des tiers, prestation en nature)	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL des revenus de fonctionnement induits	0	0	0	0	0	0	0	0
Revenus liés à l'activité [40-41+43-45+46] (augmentation de revenus (médus, emplacements, taxes), subventions reçues, dons ou legs)	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres revenus [42] (revenus de placements, de prêts ou de participations, gain comptable, loyers)	0	0	0	0	0	0	0	0
Retour sur investissement (pour les projets informatiques)	0	0	0	0	0	0	0	0
RESULTAT NET DE FONCTIONNEMENT (charges - revenus)	92'984	148'899	148'899	148'899	148'899	126'809	104'719	104'719

Remarques :



Signature du responsable financier

Date: 11.09.2009